

PROCEDURE EN CAS DE FORTES INTEMPERIES

LES TRANSPORTS SONT PERTURBES

Vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général des Deux- Sèvres au :

- tel : 05 .49.06 .77.55
- Internet :
<http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/Institutionnel/Lesmissions/Education/Transportsscolaires.aspx>

- ➔ Si un avancement du ramassage scolaire a lieu :
 - Appel dans les familles concernées.
 - Transfert des enfants concernés à la garderie dans le cas d'une impossibilité pour les parents de récupérer leur enfant à l'arrêt du bus .

Il est important que :- votre enfant soit inscrit à la garderie dès le début d'année .
- les numéros de téléphone soient à jour (portable et numéro de travail)

MON ENSEIGNANT EST ABSENT : Organisation de l'accueil au sein de l'école

- Mon enfant est pris en charge par l'un des enseignants présents.
- Cet accueil a lieu dans la classe si le nombre est inférieur à 25. Si ce nombre est plus élevé, l'accueil se fera dans le restaurant scolaire à l'école primaire et dans la salle de jeux à l'école maternelle.
- Le personnel peut être présent dans les classes pour aider les enseignants .
- Si la cantine est fermée, nous vous en informerons afin que vous puissiez apporter un pique-nique à votre enfant ou le récupérer pour déjeuner.

TOUS LES ENSEIGNANTS SONT ABSENTS : Organisation de l'accueil par la commune en cas de nécessité

- En cas de très fortes intempéries (couche de neige/ verglas) et si les transports sont annulés :
 - Appelez l'école pour vous assurer d'une présence
 - Appelez la Mairie si personne ne vous répond à l'école (pas avant 9h00) .
- Si les enseignants sont dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail, la mairie est responsable de l'accueil des enfants. Les enfants seront rassemblés dans un même lieu, élémentaire et maternelle, afin de centraliser les moyens : la salle des fêtes municipale. L'accueil sera assuré par le personnel communal qui aura la possibilité de se déplacer.

Numéros de téléphone :	Ecole primaire :	05.49.29.41.48
	Ecole maternelle :	05.49.29.41.03
	Mairie :	05.49.27.80.00

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

En cas d'alerte tempête, l'accueil des enfants se déroulera dans les lieux de mise en sécurité des écoles, dans le restaurant scolaire(école primaire) ou la salle de jeux (école maternelle).